



DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

Direction des Affaires Culturelles

CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION

CONSIGNES SANITAIRES

Mai 2021

Ce protocole sanitaire est mis à jour suite à la communication du Gouvernement sur la reprise des Conservatoires en 3 étapes :

- dès le **19 mai**, les **enseignements en présentiel reprendront** pour les élèves mineurs mais également pour les majeurs (y compris pour le chant lyrique, mais uniquement en cours individuel). Quant à la danse, elle sera encore réservée aux seuls mineurs et sans contact.
-
- à partir du **9 juin**, l'enseignement de la **danse** (toujours **sans contact**) pourra reprendre pour les élèves majeurs.
-
- enfin, à compter du **1er juillet**, l'enseignement de la **danse** reprendra pleinement, ainsi que le **chant lyrique en pratique collective**. Il n'y aura, alors, plus de restriction.

Le conservatoire d'agglomération privilégiera les cours individuels d'instrument et les cours de Formation Musicale (conformément aux communications des professeurs)

Le couvre-feu

Le Conservatoire d'agglomération (tous sites) ferme obligatoirement ses portes à 21 heures. Les professeurs ont informé les élèves d'un aménagement des horaires pour les cours ayant lieu habituellement au-delà de 20 heures.

S'agissant des autres cours, les derniers devront se terminer au plus tard à 19h30 afin de permettre les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité d'enseignement. Une attestation de déplacement peut être produite à titre dérogatoire, sur demande des élèves, si le temps de trajet est estimé au-delà de 30 minutes entre la fin du cours et l'arrivée au domicile.

LES BONS GESTES

- **Le port du masque est obligatoire** pour tous les usagers ayant plus de 11 ans. Chaque élève doit venir avec son masque et son propre matériel pédagogique (stylo, cahier, carnet, partitions, etc...).
Aucun masque ne sera délivré par le conservatoire et tout élève non-masqué au-delà de 11 ans ne sera pas autorisé à entrer dans l'enceinte de l'établissement.
- **Respect de la distanciation physique** : les parents sont autorisés à accompagner leur enfant en salle de cours ; ils devront veiller à ne pas stationner dans les couloirs et devant les salles.
- **Le lavage des mains est obligatoire**, à l'eau et au savon, ou lorsque cela n'est pas possible (selon les sites et/ou les cours collectifs) au gel hydro-alcoolique.
Toutes les personnes assistant à une activité (pratiquants, enseignants) doivent se laver les mains à l'entrée et la sortie de la salle de cours.
- **Les instruments partagés** font l'objet d'un nettoyage-désinfection avant et après chaque utilisation.
- **Les salles seront aérées régulièrement**, lorsque cela est possible, pendant 5 min après chaque cours individuel pour renouveler l'air et l'assainir.

Pour toute question relative au cursus de vos enfants, il est préférable de téléphoner au secrétariat au n°04 83 08 30 34 ou d'utiliser notre adresse générique :

conservatoire.agglomeration@dracenie.com

CIRCULATION

Pour chacun des sites du conservatoire (Pôle culturel Chabran et écoles de musique du territoire) les zones de circulation sont définies par un affichage.

CAS DE SUSPICION

- Si votre enfant présente ou si vous présentez des symptômes ou avez été en contact avec un porteur de COVID, **merci de ne pas vous rendre ou de ne pas emmener votre enfant au conservatoire et de prévenir l'équipe administrative par mail à l'adresse :**

conservatoire.agglomeration@dracenie.com

- Aucun élève symptomatique ne sera accepté aux cours.

Lorsque l'élève est mineur, le professeur, après l'avoir isolé, prendra contact avec les parents qui devront venir le récupérer sur le site.